

COMPÉTENCES SUR L'INTERNET : ADAPTATION, RÉSISTANCE DES UTILISATEURS DE P2P ET MOBILISATION DES INTERNAUTES POUR INTERVENIR DANS LE DÉBAT PUBLIC

Vincent Mabillot

Médias et Identités - Université Lyon II

vincent.mabillot@free.fr

Geneviève Vidal

LabSic - Université Paris 13 – MSH Paris Nord

gvidal@sic.univ-paris13.fr

Résumé

Cette communication vise à présenter des pratiques collaboratives, de partage d'information, d'échanges entre internautes, des réseaux d'apprentissage et des capacités d'organisation, de mobilisation et de débats sur l'internet.

Abstract

This communication aims to present collaboratives practices, share of information, exchanges between net surfers, networks of training and capacities of organization, mobilization and debates on the Internet.

Mots clés

Peer-to-peer, usages, compétences, résistance, débats

Key-words :

peer-to-peer, uses, competences, resistance, debates

0 Introduction

Depuis que Napster a connu la notoriété, les réseaux de Peer-To-Peer (P2P) ont traversé de nombreuses crises juridiques et techniques. A partir de nos travaux, nous avons constaté que les utilisateurs développaient des compétences communicationnelles (dans les différents dispositifs d'échange disponibles sur internet) et techniques parallèlement à leurs participations à des communautés de

pairs. Ils sont en mesure de mettre en place des tactiques leur permettant de faire face aux crises techniques et juridiques des réseaux de P2P, tout en enrichissant leurs pratiques. Par ailleurs, nous avons observé des interventions d'internautes dans le débat public, à propos de la réglementation de l'internet et en particulier de l'évolution des droits d'auteurs et droits voisins. Nous proposons de faire le lien entre la première étude basée sur des analyses d'usages et la seconde analysant des pratiques communicationnelles dans un forum francophone lors du vote de la DADVSIⁱ.

1 Les usages de P2P

Depuis cinq ans ⁱⁱ, nous analysons les déplacements d'utilisateurs entre différents sites au fil des déboires judiciaires de ceux-ci et la naissance de forums « privés » pour maintenir la diffusion de contenus. Ainsi, des logiques de contournement sont toujours d'actualité malgré le vote de lois et d'accords répressifs. Ces logiques reposent sur l'acquisition de compétences communicationnelles et techniques et sur la constitution de canaux d'échanges à l'intérieur desquels les utilisateurs adoptent des rôles et des postures faisant circuler les informations pour s'adapter aux évolutions des dispositifs entre pairs. Pour comprendre la mise en place des compétences des usagers du P2P, nous remarquons que la séquence d'apprentissage type de l'emploi d'un logiciel de P2P par la très grande majorité des utilisateurs est la suivante : télécharger et installer le logiciel, l'utiliser intuitivement, puis chercher à dépasser les dysfonctionnements ou optimiser le dispositif en s'adressant à la personne ressource qui a aidé au choix du logiciel. Si celle-ci est indisponible, l'utilisateur recherche des solutions sur le web ou dans les forums dédiés. Si le dysfonctionnement persiste, il recherchera des contacts en ligne synchrones soit à l'aide de *chats* inclus dans le logiciel, soit auprès de ses propres contacts de messagerie instantanée. En dernier recours, il se tournera vers de la documentation spécialisée imprimée. La mise en oeuvre de cette séquence d'appropriation oblige l'utilisateur à construire ou activer plusieurs compétences et dispositifs d'échanges, éventuellement simultanément.

Nous avons repéré quatre niveaux d'utilisateurs, dotés de profils de compétences différentes ⁱⁱⁱ : les néophytes, les nouveaux adeptes, les habitués et les experts.

1.1 La distribution des rôles

Dans notre étude d'usages du P2P, nous avons par ailleurs noté quatre genres de rôles dans les communautés d'utilisateurs de P2P :

- Les « **sentinelles** » : ils se présentent comme les spécialistes, voire des développeurs des technologies de P2P ou de leurs usages. Ils suivent l'évolution des réseaux de P2P, prévoient la crise et élaborent de nouvelles formes de contournement, y compris juridiques. Ils discutent dans des forums de développeurs et des communautés d'utilisateurs experts de P2P.
- Les **animateurs** : ils activent la vie d'une communauté. Ils facilitent les liaisons entre utilisateurs, favorisent leur réseau de favoris et s'échangent des conseils lors de ruptures de réseaux. Ils créent la pièce de causerie pour aider les internautes novices. Ils ont généralement une grande collection en partage avec des fichiers et d'autres données.
- Les **profiteurs** : ils sont à l'aise avec les technologies P2P ^{iv} qui leur servent à collecter et partager gratuitement énormément de fichiers. Ils peuvent parfois avoir une attitude très opportuniste (« leecher ») ^v.
- Les **novices** : ils ne comprennent pas vraiment comment le P2P fonctionne, mais ils se retrouvent sur les réseaux grâce au bouche à oreille, cherchant un eldorado de téléchargement de fichiers. Quand ils découvrent des forums de discussion, apprennent à employer le logiciel de P2P de leur choix et la façon de trouver des fichiers, ils sont souvent fascinés par le volume de titres et sont facilement enclins à une sorte de frénésie les amenant à télécharger plus que ce qu'ils sont capables d'écouter ou de regarder ^{vi}.

1.2 Les multiples visages du p2piste : les ubiquités de l'usager

L'appartenance à ces profils techniques ou communautaires n'est pas cloisonnée. Un même utilisateur peut changer de statut selon son évolution dans la pratique et selon les groupes de pairs auxquels il se connecte. De nombreux internautes utilisent plusieurs logiciels de P2P, parfois simultanément ou avec des pseudonymes différents, nous considérerons leurs différentes formes de mobilité comme des formes d'ubiquité :

- **La cyberubiquité** : capacité d'agir ou d'être présent à distance, qui peut se classer en trois catégories :
 - **L'ubiquité ombilicale** : hors de leur pays ou loin de leurs communautés, ces utilisateurs trouvent avec le P2P un système pour garder un lien avec leurs racines culturelles et affectives (cas notamment des expatriés).

- « **Présence de mardi gras** » : l'usage des pseudonymes dans les réseaux P2P agit comme un masque anonymisant. Les utilisateurs vont ainsi « enfiler » des costumes leur permettant d'avoir des comportements opportunistes, mythomaniques (dans les espaces de discussions) ou encore de profiter de l'anonymat pour se livrer à des collectes ou des partages de documents qu'ils ne feraient pas sous leur identité propre.
 - **Présence contributive** : position idéologique se référant à un internet utopique, un monde de partage. Revendication de la légitimité du P2P comme technologie d'échange et non de piratage ^{vii}.
- **L'ubiquité « multi-tâches »** : faire plusieurs choses en même temps, avec un ordinateur. Cette ubiquité prend les formes suivantes :
- **L'optimisation technique de l'usage de l'ordinateur** : les utilisateurs confirmés profitent des fonctionnalités multi-tâches de leur ordinateur pour avoir d'autres activités numériques, en laissant tourner le logiciel de P2P en tâche de fond.
 - **La communication multi-canal** : pendant l'échange, les utilisateurs envoient des messages électroniques, discutent dans des messageries instantanée, avec différents buts ou types d'interlocuteurs ^{viii}.
 - **La subversion** : certains détournent les ressources de leur connexion professionnelle à leur profit. Les fonctionnalités multi-tâches des environnements informatiques vont leur permettre de masquer cette activité détournée en affichant une activité reconnue.
- **L'ubiquité « multi-réseaux »** : l'utilisateur (de plusieurs logiciels P2P ^{ix}) cherche à résoudre une seule tâche mais au travers de plusieurs réseaux communautaires. Il met donc en concurrence plusieurs communautés, mais en même temps devient un passeur de l'une à l'autre. Elle recouvre trois types d'attitude :
- **Une attitude compulsive** : en pleine boulimie de fichiers, certains utilisateurs sont sur différents réseaux pour trouver rapidement un fichier.
 - **La recherche comparative** : les utilisateurs confirmés emploient les réseaux selon les propriétés de chaque réseau et de leurs communautés d'utilisateurs ^x.
 - **Une attitude préventive** : les utilisateurs veillent sur ce qui se passe dans d'autres réseaux, lorsqu'un réseau présente des signes de fragilité. Elle s'inscrit dans l'évitement ou le contournement de la crise.

Les conséquences de ces pratiques ubiquitaires ^{xi} servent directement l'évolution des protocoles et logiciels de P2P. Si les premiers logiciels et réseaux de P2P étaient centralisés et développés par une entreprise, aujourd'hui les réseaux se décentralisent, voire s'atomisent et leur développement s'inscrit dans le mouvement du logiciel libre, permettant une circulation et un partage du code au sein d'une vaste communauté, et ainsi la capitalisation et l'essaimage des savoir-faire. Cette capacité d'adaptation et d'échange semble rejoindre une culture du débat tel que cela s'est présenté avec le vote de la loi DADVSI, qui abordait largement la question du P2P. L'étude d'une liste de discussion rassemblant principalement des artistes et programmeurs du Libre permet de poursuivre l'analyse des compétences des internautes.

2 Débats sur l'internet

En analysant les échanges (300 messages) sur la liste de discussion copyleftattitude ^{xii}, entre novembre 2005 et septembre 2006, de la part de 58 intervenants ^{xiii}, nous souhaitons vérifier si une culture du débat public et de la critique rejoindrait cette culture du partage, de l'adaptation et de la gestion de crise dans les réseaux P2P, dans la mesure où les participants de la liste sont également utilisateurs de réseaux P2P, y "adhèrent" ou les analysent.

Dès le mois de novembre 2005, des mails informent de la « future loi Dadvsi » qui, selon les propos tenus, rendra les logiciels P2P en France « interdits à l'usage, interdits à la "construction" ». Ainsi commencent des envois de liens vers des analyses en ligne sur la directive européenne Eucd, pour éclairer l'échange qui se poursuivra durant les prochains mois. Un long débat (40 messages postés sous le même objet) s'engage entre le 26 novembre et le 2 décembre 2005, témoignant de compétences informationnelles des participants d'une part et d'une capacité à se mobiliser pour débattre du P2P et de la Dadvsi/Eucd d'autre part. Des commentaires critiques tendent vers l'accusation des « majors » des industries culturelles ; plusieurs membres de la liste revendiquent la liberté de circulation des œuvres notamment sur les réseaux P2P, argument qu'on retrouve dans les propos d'usagers du P2P participant à notre enquête. Des mails en appellent même à la « lutte ». Les questions posées par la Dadvsi pour l'informatique libre et la licence Art Libre (LAL) en particulier ont pour conséquence plusieurs réactions, jurons, propos grossiers et des demandes de mobilisations. Des mails brefs, de type bulletins d'informations, indiquent l'avancée de la création d'un mouvement intitulé « anti dadvsi », démontrant encore la capacité de

mobilisation, fondée sur des compétences techniques et de participation au débat en ligne. La brièveté des mails postés confirme le fait que les participants vivent la situation comme urgente. Une autre série de messages expose des échanges à propos d'une « pétition demandant le retrait de l'ordre du jour parlementaire du projet de loi Dadvsi ». Entre eux, quelques blagues et accroches indiquent que certains se connaissent. Des mails relatent des rencontres physiques lors de réunions. Des échanges s'engagent après une réunion, visant à exercer un lobby pour défendre les intérêts de l'informatique libre dans le contexte d'une réglementation de la dite société de l'information. Mais des mails indiquent ironiquement que les actions menées, comme les demandes d'amendements émanant de la société civile adressées aux députés, ne seront pas prises en compte. Certains participants proposent d'héberger et administrer les différentes opérations contestataires. Cette capacité de mobilisation et de prises de position sur l'internet contre la Dadvsi et en faveur de la libre circulation des œuvres et de la culture, confirme des savoir-faire techniques indéniables (créations de forums, de sites, de noms de domaine), tout en cherchant à faire circuler des informations vérifiées et référencées. Cela signifie par ailleurs que la plupart adhèrent sans aucun doute à d'autres listes, sites, confirmant une activité en réseau soutenue.

Après un grand nombre d'échanges courts et réactifs, un mail amorce une prise de recul, conduisant à émettre des mails plus longs (1er et 2 décembre). Deux thèmes émergent alors sur la licence globale et les DRM (digital rights management). La réflexion évolue au fil de la discussion, et pointe l'usage du P2P. La façon de se questionner conduit petit à petit la liste à faire évoluer les positions à l'égard de ce projet de loi, dépassant les réactions réfractaires brutales. Certains articles du projet de loi sont donc commentés et donnent lieu à des critiques des dangers pour les droits à la copie privée ou les œuvres interactives. Le suivi du texte du projet de loi va jusqu'à relever des évolutions d'écriture, prouvant des lectures attentives. De nouveau ces analyses ont pour conséquence des mails longs et très rédigés. Se dégage une volonté d'analyser calmement, tout en gardant un esprit d'humour : « ce projet de loi est une usine à gaz qui prend la tête et fuit par le bas ». Deux grandes temporalités sont donc visibles sur la liste dans ce contexte de discussions du projet de loi Dadvsi. La temporalité plus lente de l'analyse, la lecture, l'étude du projet de loi, n'empêchent pas de poursuivre une volonté de coordination, de façon à éclairer le débat, sans en effet freiner les initiatives d'actions inscrites dans une temporalité plus rapide.

Les auteurs des messages font preuve d'un capital culturel leur permettant une expression en ligne parfois très éclairée pour participer au débat, certains revendiquent même l'avoir provoqué. Certains intervenants suscitent plus de

réponses que d'autres. En effet des membres de la liste postent des mails, mais n'engagent pas ou peu d'échanges, tandis que d'autres vont entraîner d'autres messages en réaction, réponse ou discussion. Les participants développent une véritable compétence de prise de parole écrite sur l'internet et acquièrent une réputation hors et dans la liste. La capacité d'argumenter, de mener un débat, de démontrer et d'organiser une intervention dans l'espace public que forme ce type de listes de discussion est également lisible. Les auteurs de mails argumentés sont également doués d'intervention dans la vie réelle, lors de réunions publiques, voire pour interpeller des représentants parlementaires. En effet, des messages rendent compte de ce type d'actions : « J'ai eu les secrétaires de deux députés du Rhône ». Le cœur des interventions, dans ce contexte de discussion parlementaire, se focalise sur les logiciels et oeuvres libres et les DRM. Les auteurs avancent les coûts des licences d'interopérabilité et le droit à la copie privée remise en cause, ainsi que la conservation allongée des données personnelles, sans doute pour contrôler les potentiels fraudeurs sur l'internet. Les participants de la liste font également preuve d'une veille collective, sans concertation préalable pour se partager le travail (aucun mail n'indique qui fait quoi).

Malgré un débat en ligne enthousiaste qui se poursuit, parfois dans une atmosphère d'urgence, ponctuée de colère, des remarques peuvent témoigner d'un pessimisme quant à la possibilité d'agir concrètement pour modifier le cours des événements relatifs au vote d'un tel projet de loi. Cependant, une culture de la contradiction est à relever dans cette liste ; il s'agit de mettre en doute, de questionner, de vérifier, en s'appuyant sur une connaissance de l'histoire de l'internet. Au fil des échanges ^{xiv}, certains participants annoncent vouloir se désabonner. Au mois de juin 06, l'idée est toujours de tenter d'agir pour contrer, contredire la Dadvsi, voire de poursuivre la « lutte », notamment contre la surveillance à l'insu des utilisateurs de téléphonie mobile et internet. Durant ce mois de juin, c'est aussi l'heure des mails qui relatent le vote par le Parlement. Un soupçon d'espoir se fait sentir dans la liste en juillet 2006, puisque certains relèvent l'étude de la directive au niveau européen, espérant un « assouplissement ». Ils relèvent aussi des mobilisations tenaces, des groupes de pression qui pourraient faire fléchir des législations, comme « le parti pirate suédois », ou « "une assurance pour les adeptes du P2P" comme en Suède ». L'idée d'une assurance contre les peines prévues par la loi en cas d'utilisation de P2P en France est alors lancée. Suite à la décision du Conseil Constitutionnel, l'écriture d'une lettre au président de la république est annoncée dans la liste. Des réactions et commentaires sont envoyées à l'auteur de la lettre, qui décide de la faire évoluer. En cette fin juillet 2006, il s'agit d'envisager de poursuivre une conception libre de l'informatique malgré le vote de la loi, qui provoque la

désolation, le bilan des interdits et des échanges sur « l'antagonisme » entre DRM et logiciels libres. Pour ces militants du Libre, le moral est assez bas, mais des mails sont encore marqués d'espoir de résistance, avec un projet nommé « OPEN DRM » ou « DRM opensource », une proposition de licence intitulée « no SACEM inside », avec la logique « hackers » pour relever le défi du contournement. Etant donné que certains membres de cette liste sont des développeurs ou bons connaisseurs de logiciels, on peut faire l'hypothèse qu'ils participent non seulement aux débats et réflexions, mais également à l'élaboration/conception de logiciels permettant soit de contourner, soit d'inventer le Libre dans un contexte de réglementation de l'internet qui compte désormais la Dadvsi.

Pour clore cette analyse, nous constatons des glissements des enjeux techniques aux enjeux politiques, avec aisance, de la part des membres de cette liste. Et en 2007, les usages du P2P se poursuivent, mais les médias ont trouvé un autre sujet pour faire les gros titres : le web 2.0.

3 Conclusion

Cette capacité de résistance, d'inventions et d'adaptation se trouve donc autant du côté des usagers du P2P que des acteurs impliqués dans le développement de l'internet, tels que les artistes et programmeurs du Libre, prompts à mettre en débat une loi comme la DADVSI. La liste de discussion « Copyleft Attitude » a été le témoin de cette compétence. Son initiateur qualifie d'ailleurs les échanges à propos de la DADVSI « intéressants et pertinents », en renvoyant à d'autres espaces de discussion et réflexion, tels que samizdat, framasoft ou eucd.info. Le débat serait le reflet d'une pratique.

Au regard des pratiques et des discours, nous serions tentés de résumer les différentes attitudes des pour et des contre le P2P au travers d'un tableau retraçant différents temps d'appropriation individuelle ou sociale de ces technologies d'échanges.

Etapes de l'appropriation du Peer-to-Peer

	Usagers		Société	
	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
Découverte	Simple	Inutile	Partage	Piratage
Enchantement	Mine d'or	Mauvaise	Mémoire	Perte économique

		qualité	collective	
Décristallisation	Bricolage	Fakes (fichiers indésirables)	Authentification	Mort des créateurs
Rationalisation	Efficacité	Perte de vie privée	Nouveau modèle de distribution	Développement d'une offre concurrente

Les pour : Utilisateurs de peer to peer, collectifs proches ou appartenant aux mouvements du libre

Les contre : Les majors du disque et de l'industrie du cinéma, les défenseurs du copyright

De la découverte du P2P à ses usages rationalisés (intégration des concepts dans des offres et des pratiques communicantes non-illégales), les positions et les discours des acteurs se déplacent. Cette succession d'étapes, que nous souhaitons détailler en approfondissant encore notre analyse, nous paraît emblématique de la construction d'un usage communicant. Il sera intéressant d'observer les limites de sa stabilisation et sa portabilité vers d'autres dispositifs de communication émergents.

4 Notes de fin de texte et références bibliographiques

ⁱ La loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information a été publiée au Journal Officiel du 3 août 2006. La Dadvsi est la transposition de la directive européenne European Union Copyright Directive (eucd, 2001).

ⁱⁱ Nous avons mené une analyse des questionnaires retournés par 359 répondants volontaires provenant des principaux sites d'information sur le P2P. Plusieurs résultats restent significatifs aujourd'hui, voir : Vidal Geneviève, Mabillot Vincent. « Transmission par la bande : modes de transferts de savoir, savoir-faire et connaissances entre les utilisateurs de réseaux d'échange de fichiers », in Metzger, Jean-Paul (dir.). *Médiation et représentation des savoirs. Recherches en sciences de l'information et de la communication et Le partage des savoirs. Logiques, contraintes et crises. Recherches en sciences de l'information et de la communication*, Paris, éditions L'Harmattan, 2004, (collection Communication et Civilisation), pp. 201-219.

ⁱⁱⁱ Les néophytes : leurs apprentissages sont hésitants et timides (et discrets), ils n'utilisent qu'un seul logiciel. Les nouveaux adeptes : ils investissent fortement le dispositif P2P et pour optimiser leur usage « boulimique », ils font tourner en parallèle plusieurs logiciels de P2P, constituent une grosse collection de fichiers qu'ils partagent, tout comme ce qu'ils acquièrent et comprennent, comme s'il existait un système de valorisation de la contribution qui augmenterait le profit tiré de l'utilisation du réseau. Les habitués : ils font preuve d'une utilisation sélective des logiciels de P2P (en fonction du type de fichiers recherchés ou des communautés fréquentées). Ils assistent occasionnellement les autres, mais fréquentent les espaces de discussions pour leurs participants plus que pour des besoins de connaissances techniques. Les experts : ils ont une approche distanciée et un usage rationalisé. Ils participent à l'amélioration des logiciels par leurs connaissances techniques, juridiques ou leur notoriété au sein des groupes d'utilisateurs. Ils utilisent les réseaux de P2P, modèle de distribution de fichiers peu onéreux, pour des raisons légales ou pour faire reconnaître leurs compétences techniques ou l'originalité de leurs sources (contenus introuvables). Ils utilisent peu les dispositifs synchrones sur des thématiques liées à l'usage du P2P.

^{iv} Leur compétence s'identifie à leur capacité à régler les logiciels de P2P pour déterminer avec précision quels fichiers ils partagent, pour paramétrer la gestion des ports de l'ordinateur et optimiser ainsi les flux de transfert, ou encore pour régler des outils et des paramètres de connexion leur permettant de limiter leur visibilité par des « aliens » (visiteurs ou observateurs indésirables).

^v Les leechers sont repérés par le reste de la communauté par leur avidité à télécharger et à restreindre le nombre de fichiers qu'ils mettent en partage. Identifiés comme tel, ils sont parfois bannis techniquement par les logiciels ou les autres utilisateurs qui les considèrent comme déloyaux. Toutefois les évolutions des lois contraignantes à l'égard des utilisateurs de P2P relativisent le statut de leechers, car aujourd'hui ce sont principalement les mises en partage qui font l'objet de poursuites judiciaires.

^{vi} Ils recherchent alors des nouveautés, mais aussi (pour les plus âgés) des titres nostalgiques qu'ils possédaient (ou appréciaient) avant leur numérisation. Pour certains utilisateurs, les réseaux de P2P sont un moyen pratique de numériser des titres qu'ils possèdent sur des supports analogiques ou numériques. Par exemple, télécharger l'intégrale d'un artiste dont on a tous les CD, plutôt que de les « ripper » sur son ordinateur afin de les écouter en travaillant.

^{vii} Dans ce cadre de revendication, le P2P sert à transférer des documents, non à les copier depuis leur support d'origine. Les distributeurs de musique libre ou de logiciels libres utilisent d'ailleurs les réseaux de P2P avec des contenus tout à fait légaux.

^{viii} Cette multiplicité des canaux est essentielle pour maintenir les contacts lorsqu'un dispositif technique en particulier ne fonctionne plus.

^{ix} L'ubiquité « multi-réseaux » est une déclinaison de l'ubiquité multi-tâches puisque rejoint la capacité à utiliser plusieurs logiciels de P2P simultanément.

^x Par exemple, les utilisateurs français (en 2002/2003) vont sur l'e-mule trouver des Divx, Soulseek ou Kazaa pour trouver la musique.

^{xi} L'analyse de la cyberubiquité dans les réseaux de P2P révèle des comportements sociaux et idéologiques relatifs aux utilisations d'internet, telles que l'automédiation (apprentissage de l'échange, de la collaboration en ligne, de nouvelles formes de coopération pour une gestion de la connaissance des outils de collaboration et des ressources culturelles), les stratégies d'archivage alternatif (contributions pour produire des « archives chaotiques », constitution de catalogues -certes instables- de titres plus riches que les offres commerciales ou institutionnelles. Cet archivage théorique illustre le concept de zone d'action temporaire : voir : Bey Hakim. *TAZ, zone autonome temporaire*, Paris, Editions de l'Éclat, 1997), la contribution médiatique : les internautes sont des contributeurs et non plus seulement des consommateurs de contenus.

^{xiii} La liste copyleftattitude (copyleft_attitude@april.org) est la liste principale de Copyleft Attitude, rencontre organisée à Paris en 2000, entre informaticiens du libre et des artistes.
<http://www.artlibre.org>

^{xiii} 24 participants prolixes et 34 plus ponctuellement avec moins de 4 messages. Un participant émet 36 messages durant la période étudiée, l'initiateur de la liste, Antoine Moreau :35, une participante : 30 messages, un autre : 24, puis 20 participants postent entre 18 et 4 messages. Les pseudonymes n'empêchent pas des échanges durables à partir d'identités stables. Les thèmes récurrents sont : les DRM, la copie privée, la Sacem, la licence globale, l'interopérabilité, les lobbys industriels, les modalités de vote de la loi, les médias, la surveillance, les sanctions adoptées, l'art et la création, la licence Art Libre, la marchandisation de la culture, la liberté et le P2P.

^{xiv} Après 30 mails en janvier, le mois de février est calme avec 2 messages, tandis qu'une vingtaine de mails sont postés en mars. Une reprise des discussions calmes (5 mails) sur la liste se fait sentir en mai, puis une quinzaine en juin. Le mois de juillet est plus dense avec 50 mails échangés. En août, 38 messages sont postés, avec un creux entre le 6 et le 28 août (vacances obligent). Enfin 7 mails en septembre 06 bouclent le corpus analysé. On retient que les échanges étaient beaucoup plus intensifs (160 messages) en novembre/décembre 05, Ensuite une concentration de 50 mails entre le 20 et le 30 décembre, démontrant l'activité de débat à propos de la Dadvsi au sein de la liste analysée, sans compter les échanges foisonnants sur le web, blogs, sites, forums, voir Vidal Geneviève, Angé Caroline, « Les usages de l'internet : de la fragmentation au rassemblement », in Patesson R. (dir.) « Enjeux et usages des TIC. Reliance sociale et insertion professionnelle », Actes du colloque EUTIC 2006, 13-15 septembre 2006, CREATIC, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, Belgique, pp. 217-226.